

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Toutes les femmes qui allaitent**

**DATE : Le 15 juin 2020**

**OBJET : Retrait de certaines solutions hydroalcooliques**

---

Dans le cadre d'un changement dans la composition des solutions hydroalcooliques de plusieurs fabricants (utilisation temporaire d'alcool de qualité technique causé par une pénurie mondiale d'alcool habituellement utilisé) et considérant une mise en garde pour les femmes enceintes ou qui allaitent, nous ferons parvenir dans les prochains jours des petites bouteilles de solution hydroalcoolique aux femmes enceintes travaillant dans l'organisation durant leur grossesse.

Si vous êtes une femme qui allaite, nous vous demandons de nous en informer par le biais du courriel [prevention.sst.ciassca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prevention.sst.ciassca@ssss.gouv.qc.ca) afin que nous puissions vous faire parvenir des bouteilles de solution hydroalcoolique pour votre consommation individuelle dans le cadre de votre travail.

Nous vous rappelons que procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pendant au moins 20 secondes demeure le moyen le plus efficace de limiter la propagation de la maladie.

*Contenu et diffusion approuvés par : Daniel Paré, président-directeur général*